ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la défense

Question écrite n° 47324

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la réduction des effectifs militaires français présents à l'étranger. Le Gouvernement prévoit de diminuer le nombre de soldats français engagés dans des opérations à l'étranger à hauteur de 20 %. Cette décision concerne plus particulièrement les théâtres d'opérations du Tchad, de la Côte d'Ivoire, du Kosovo, du Liban et du Centrafrique. Pour autant, le renforcement des troupes stationnées en Afghanistan a été autorisé en septembre 2008. Il faut vraisemblablement s'attendre à ce que les effectifs démobilisés soient prochainement redéployés en Afghanistan. Cette décision emporterait de lourdes conséquences pour les hommes qui pourraient être remobilisés. À l'instar de la situation irakienne, et près de huit ans après le début de la guerre, les troupes américaines et alliées sont de plus en plus souvent perçues comme une armée d'occupation en Afghanistan. L'enlisement de la réponse militaire indique, par ailleurs, qu'elle ne peut plus être la seule perspective de solution pour ce pays. Or le renforcement des effectifs militaires français est un signe qui suggère que la France n'a pas perçu la complexité des attentes de la population civile et l'évolution des enjeux de la campagne menée en Afghanistan. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les objectifs attendus des nouvelles orientations de l'engagement militaire français à l'étranger, de détailler le calendrier selon lequel les démobilisations interviendraient et de lui indiquer si les effectifs concernés seront affectés à l'Afghanistan.

Texte de la réponse

La réduction du nombre de militaires français engagés en opérations extérieures est avant tout le fruit d'une évolution de la situation sur les différents théâtres d'opérations et d'une volonté politique d'y alléger nos effectifs dans la mesure où la situation le permet. Les moyens engagés dans une opération sont en adéquation avec la situation sécuritaire et le contexte de chaque théâtre. Ainsi, les équipements envoyés au Tchad sont adaptés au climat désertique, alors que les moyens engagés en Afghanistan le sont aux zones d'altitude et aux fortes menaces. Les missions des forces y sont également très différentes. Chaque théâtre répondant à une logique d'engagement ou de renforcement propre, le désengagement de moyens militaires sur un théâtre d'opérations ne préfigure pas nécessairement le transfert des capacités libérées vers un autre dispositif. En l'occurrence, l'adaptation du dispositif militaire français en Afghanistan se fait de façon continue, en fonction notamment de l'évolution de la situation sécuritaire et des menaces, des enseignements tirés de chaque situation sur le terrain et des contraintes imposées par les autorités afghanes, Ces évolutions s'inscrivent dans le cadre d'une approche globale. Le renforcement du dispositif français en Afghanistan, au cours du deuxième semestre 2008, répondait à cette logique, tirant notamment les enseignements des événements tragiques du mois d'août 2008. Il a été opéré dans les semaines qui ont suivi ces événements, bien avant le désengagement d'autres théâtres qui a été soumis au débat parlementaire en janvier 2009. De même, la nomination par le Président de la République, en mars 2009, d'un représentant spécial de la France pour l'Afghanistan et le Pakistan et les travaux engagés sur place (aide à la formation de la police et à la reconstruction) illustrent parfaitement cette approche globale suivant laquelle la France aborde la crise que traverse l'Afghanistan.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE47324

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Kucheida
Circonscription : Pas-de-Calais (12e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 47324
Rubrique : Défense
Ministère interrogé : Défense
Ministère attributaire : Défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 avril 2009, page 3967
Réponse publiée le : 14 juillet 2009, page 7036